



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Armée de l'Air et de l'Espace  
Base aérienne 107  
Commandement**

Villacoublay, le 19 octobre 2021  
N° 607 /ARM/BA107/CDMT

Le colonel Xavier Jabot  
commandant la Base aérienne 107

à

Monsieur Raymond Le Bourhis  
président de Jouy Environnement et Patrimoine

**OBJET** : survol d'hélicoptères.  
**RÉFÉRENCE** : votre courrier en date du 24 septembre 2021.

*Monsieur,*

Par la présente, j'ai l'honneur de vous faire savoir que j'ai bien reçu votre courrier dont j'ai attentivement pris connaissance.

Avant toute autre chose, j'aimerais attirer votre attention sur le fait que, pour répondre au mieux aux questions relatives à l'activité aérienne effectuée dans son voisinage, la base aérienne 107 (BA107) a besoin d'éléments factuels (date, heure, nombre et type de machine, sens de circulation...). La commune de Jouy-en-Josas étant particulièrement étendue, il est difficile de répondre précisément à vos interrogations sans connaître exactement le lieu duquel ont été observés ces appareils.

Néanmoins, les horaires que vous indiquez nous permettent d'obtenir des éléments de réponse, relatifs à certains vols du 21 septembre 2021, que je vous délivre ci-après :

L'hélicoptère blanc observé à 15h48 correspond à une intervention du SAMU 35. Ce type de vol impliqué dans des opérations de secours, bénéficie d'axes directs et n'est par conséquent pas soumis aux circuits moindre bruit que nos appareils empruntent.

L'hélicoptère observé à 16h08 correspond, quant à lui, à un retour de mission opérationnelle de la gendarmerie ; ce vol est conforme à la trajectoire prévue.

Enfin les aéronefs de 16h14 et 16h19 sont deux avions de Toussus le Noble qui volaient aux instruments et pour lesquels rien de particulier n'est à signaler.

Soyez assuré, Monsieur, du fait que nos équipages sont sensibilisés et particulièrement vigilants à la conciliation de l'exécution de leur mission avec une minimisation des nuisances sonores et qu'ils œuvrent avec le souci permanent de préserver la tranquillité des riverains de la base aérienne et des populations survolées.

*Je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de mes  
salutations distinguées.*